

Couverture mobile

24.4.2026 - | Autorité de régulation des communications électroniques

« Mon réseau mobile » : l'Arcep lance une consultation publique pour adapter les cartes de couverture aux évolutions technologiques

L'Arcep publie régulièrement sur son site « Mon réseau mobile » les cartes de couverture des services Voix/SMS et des services internet mobile, par opérateur. La consultation publique ouverte ce jour interroge les acteurs :

- Sur un projet de décision visant à faire évoluer les cartes de couverture mobile du service Voix et SMS, dans la perspective de l'extinction prochaine de la technologie 2G ;
- Sur des perspectives d'évolutions des cartes du service internet mobile.

Un projet de décision pour adapter les cartes de couverture mobile dans la perspective de l'extinction des réseaux 2G puis 3G

Le projet de décision prévoit de substituer la carte actuelle de couverture voix/SMS en technologies 2G et 3G par une carte du service Voix/SMS intégrant l'ensemble des technologies disponibles (à date 2G, 3G, 4G, 5G). Il prévoit également de mettre fin à l'obligation de transmission des cartes 2G. La première publication des informations par les opérateurs pourrait intervenir, selon la date d'homologation de la décision, d'ici au 3 novembre 2026 et porter sur les données au 30 septembre 2026.

Cette mise à jour s'inscrit dans un contexte d'évolution de l'utilisation des différentes technologies mobiles pour les services Voix et SMS. En effet, selon la note d'analyse du comité d'experts techniques sur les réseaux mobiles en date de mars 2026, portant sur l'impact de l'extinction des technologies 2G et 3G sur la couverture des réseaux mobiles en métropole, « *la part effective de trafic voix, SMS ou data supportée aujourd'hui en 2G est aujourd'hui très faible et majoritairement issue de terminaux uniquement compatibles avec la 2G* ». Cette démarche vise donc principalement à mettre à jour les informations relatives à la couverture mobile pour le service Voix/SMS, et d'adapter en conséquence les modalités de transmission à l'Arcep, de mise à disposition du public et de vérification de la fiabilité des informations.

Le seuil d'exigence de fiabilité de cartes et les différents niveaux de couverture (d'absence de couverture à très bonne couverture) restent inchangés.

Interroger l'écosystème sur de futures évolutions des cartes internet mobile

En complément, dans la perspective de l'extinction de la technologie 3G et dans le contexte d'une croissance des usages du service internet mobile à très haut débit mobile 4G et 5G, l'Arcep souhaite recueillir la position des acteurs sur l'opportunité de faire évoluer les cartes du service de données mobiles : arrêt de la publication de la carte 3G d'une part, et remplacement de la carte 4G par une carte du service de internet mobile à « très haut débit » indépendante de la technologie utilisée, d'autre part.

A noter : les perspectives d'évolution relatives aux cartes internet mobile ne sont pas incluses dans le projet de décision soumis à consultation publique. Elles pourront faire l'objet d'une décision ultérieure en 2027.

La consultation publique qui accompagne ce communiqué est ouverte jusqu'au 4 juin 2026 à 18h00. L'avis de tous les acteurs intéressés est sollicité.

Documents associés :

- La consultation publique
- <https://monreseaumobile.arcep.fr/>

<https://www.arcep.fr/actualites/actualites-et-communiqués/detail/n/couverture-mobile-230426.html>